

Budget de fonctionnement 2017 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles



Chantal Rouleau
Mairesse de l'arrondissement

Voici les faits saillants du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2017, présenté séparément du programme triennal d'immobilisations pour les années 2017 à 2019, adopté le 8 septembre dernier lors de la séance extraordinaire prévue à cet effet.

Le budget des dépenses en 2017 totalisera 55 621 900 \$ et celui des revenus s'élèvera à 1 630 700 \$.

La dotation budgétaire allouée à l'arrondissement est le reflet de plusieurs décisions de l'administration municipale. Ainsi, la ville-centre poursuit, pour une troisième année consécutive, la réforme du financement des arrondissements avec une indexation de 1 % représentant une somme de 1 872 400 \$. En contrepartie, les services centraux récupèrent la dotation budgétaire et la gestion contractuelle en matière de déneigement et transport de neige. De plus, la gestion du matériel roulant sera centralisée tout comme celle de la téléphonie filaire, du data et des charges inter-unités pour les officiers de liaison. L'objectif de ces mesures étant de générer des économies pour l'ensemble de la ville.

L'arrondissement, pour sa part, poursuit l'application du plan quinquennal de main-d'œuvre et fait refléter au budget 2017, l'attrition de 10 postes permettant une réduction des dépenses de 756 900 \$ qui compense en partie les indexations de coûts relatifs à la rémunération, au marquage et signalisation et pour la facturation immobilière qui totalisent 1 473 100 \$.

Par ailleurs, au cours des trois dernières années, une somme de plus de 1,4 million \$ était réservée aux fins du remboursement de la dette de l'arrondissement envers la ville-centre pour les déficits occasionnés en 2012 et 2013 en grande partie par les fortes accumulations de neige ayant eu lieu durant ces années. En 2017,

il n'est plus nécessaire de conserver cette réserve, mais il est toujours de mise de maintenir une provision pour les imprévus et grands projets.

Le conseil d'arrondissement priorise également le soutien aux organismes en majorant les contributions financières et il met l'accent sur la prévention et les initiatives ou projets qui visent l'amélioration de la sécurité sur le territoire de l'arrondissement. Les activités innovatrices, la protection des arbres, le 375^e de Montréal, l'entretien des installations sportives ou terrains sportifs, la stabilisation de la main-d'œuvre affectée aux projets dans les parcs, les terrains sportifs et installations extérieures ont aussi fait l'objet de montants qui leur ont été dédiés.

Le conseil d'arrondissement prévoit pour 2017, une réduction du taux de la taxe de service passant de 0,0958 \$/100 \$ d'évaluation à 0,0853 \$/100 \$ d'évaluation. **Cela représente une diminution de la taxation locale de 9,2 % (taxe de l'arrondissement). L'impact de cette diminution au budget se traduit par une réduction équivalente à près de 1 million de dollars.** Cette baisse du taux devrait permettre, en moyenne, de se rapprocher ou d'être équivalent au niveau des taxes actuelles, et ce, conditionnellement à ce que la hausse de la taxe foncière et autres décrétées par la ville-centre soit fixée à près de 2 % pour 2017.

L'objectif du conseil d'arrondissement est de s'assurer que les services rendus soient à la hauteur des attentes des citoyens tout en respectant la dotation allouée par la ville-centre et en limitant l'imposition pour ceux-ci.